Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 013-211300371-20261016-DM_2026_95-CC

**Département des Bouches du Rhône**
**Arrondissement d'Aix en Provence**

**République Française**

**COMMUNE**
**de**
**LA FARE LES OLIVIERS**
**13580**

# DECISION DU MAIRE

**2026_95 - OBJET : Fourniture de photocopieurs en location/maintenance pour les services municipaux : Avenant n°5**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2026_2_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

**RAPPELLE** qu'un marché a été signé pour la fourniture de photocopieurs en location/maintenance pour les services municipaux, pour une durée de 48 mois, avec le groupement THOT 3D pour la partie maintenance et l'établissement GRENKE LOCATION pour la partie location.

**RAPPELLE** qu'un avenant n°1 a été signé pour intégrer au coût global de location le cout d'un accessoire (magasin supplémentaire) pour le photocopieur de l'accueil de l'Hôtel de Ville.

**RAPPELLE** qu'un avenant n°2 a été signé pour intégrer au cout global de location le coût du remplacement du photocopieur N&B par un couleur reconditionné de la Bibliothèque

**RAPPELLLE** qu'un avenant n°3 a été signé pour d'intégrer le coût d'un copieur couleur reconditionné pour le service Entretien de l'école Paul Doumer.

**RAPPELLE** qu'un avenant n° 4 a été signé pour prolonger la durée du contrat d'un an renouvelable 1 fois et de fixer les nouveaux tarifs.

**INFORME** que le marché actuel arrive à échéance le 21 octobre 2026 et que, dans l'attente de la passation et de la notification d'un nouveau marché de fourniture et de maintenance des photocopieurs pour les services municipaux, il est nécessaire d'assurer la continuité du service et du fonctionnement des équipements en prolongeant le contrat en cours.

**DECIDE** de signer l'avenant n° 5 avec la société THOT 3D pour prolonger la durée du présent contrat de 6 mois, soit du 22 octobre 2026 au 21 avril 2027.

**PRECISE** que le montant des loyers reste identique :4132.88€ HT par trimestre et que les coûts copie sont fixés aux tarifs suivants : 0,00315 € HT la page N&B et 0,0315 € HT la page couleur.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 013-211300371-20261016-DM_2026_95-CC

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 16 octobre 2026.

Le Maire,

MAIRIE de LA FARE les OLIVIERS (B.-du-Rh.)

Jérôme MARTINAC